

LE QUOTIDIEN

JOURNAL DU SOIR

MERCIER & CIE., EDITEURS-PROPRIETAIRES.

MERCREDI, 3 MARS 1880.

16, CÔTE DU PASSAGE, LEVIS.

FEUILLETON DU QUOTIDIEN

3 mars 1880.

LE CHATEAU DES ABYMES

PAR RAOUL DE NAVERY.

(SUITE.)

Victoire ne voulut point laisser Ségand sous l'influence de ces sombres pensées. Elle groupa les enfants dans ses bras, et l'étameur, les trouvant si frais, si roses, si gentiment vêtus se mit à sourire en les couvrant de baisers. Il tourna ensuite ses regards autour de la chambre, et il admira le mobilier de noyer, brillant et gai à l'œil. Enfin il aperçut le souper, et se tournant vers le docteur et son ami :

— Vous feriez grand honneur à celui que vous venez d'appeler un honnête homme, si vous partagiez son pauvre souper.

Rémy Posquères prit place à la table avec le docteur. Outre la satisfaction de causer une joie à ce malheureux qui avait si cruellement souffert, Xavier et son ami trouvaient dans l'invitation de Ségand l'occasion de s'assurer d'une façon absolue de son entière guérison.

Pendant le repas, l'étameur se montra sinon gai, du moins d'une humeur sereine. La tendresse débordait de son cœur.

Il enveloppait de regards affectueux sa femme malade et ses enfants. Puis, comprenant à son tour que quelqu'un l'avait remplacé durant ses souffrances, et qu'une créature éprouvée et méconnue, n'avait reculé devant aucun sacrifice pour soutenir la famille privée de son chef, il tendit les bras à Polichinelle et le serra ardemment sur sa poitrine.

— Sans toi, nous étions tous perdus, dit-il.

Les deux jeunes gens se retirèrent, et l'étameur resta au milieu de sa petite famille. Il avait pris deux enfants sur ses genoux ; le troisième s'assit sur le lit de la malade, et Polichinelle portait le dernier. Tant que dura leur babil, Ségand ne se rassasia pas de les entendre. Il couvrait de caresses leurs joues roses et leur cheveux bouclés. Mais, l'un après l'autre, ils s'endormirent et Polichinelle les coucha dans leurs berceaux. Elle-même allait se retirer dans le cabinet qui lui était réservé ; mais Ségand lui dit d'une voix qu'elle n'avait jamais entendue retentir si douce à son oreille :

— Reste avec nous, Véronique.

Alors il fallut que tour à tour, le petit bossue et Victoire recommencent l'histoire du voyage de Melun à

Paris, puis de l'installation dans un misérable grenier. Parfois, Victoire interrompait sa fille, afin de donner à celle que l'on avait si longtemps méconnue, des louanges qui la faisaient rougir mais qui lui dilataient le cœur.

La mère la montra travaillant le jour et la nuit pour donner du pain à la nichée ; ensuite elle raconta comment l'enfant, en se précipitant sous une voiture, afin de sauver un de ses frères, avait été rapportée comme morte. Toutes les améliorations survenues dans la situation des pauvres gens étaient donc l'œuvre de Polichinelle. Sans son courage, sans sa blessure, Mlle de Montgrand n'aurait point franchi le seuil de ces affligés, peut-être Posquères lui-même eût-il toujours ignoré qu'il avait pour voisins, des gens tombés du malheur dans la misère. Oui, tous les adoucissements, toutes les consolations tombaient des mains de la petite disgraciée, de celle à qui l'on avait jeté la raillerie et l'insulte au visage, de celle que l'on avait foulée aux pieds sans remords et sans pitié !

Oh ! combien à cette heure, Victoire et Ségand comprenaient leur injustice ! Quels regrets faisaient monter des larmes dans leurs yeux ! Avec quel amour ils attirèrent tour à tour dans leurs bras, celle qui avait été l'ange gardien des jours d'épreuve ! Quant à elle, la petite bossue, la joie qui lui emplissait le cœur lui faisait presque mal. Elle n'avait qu'une crainte, celle de ne pouvoir s'accoutumer à la vie nouvelle qui lui était faite. Serrant à deux mains sa poitrine fréle, elle laissait rouler dans ses yeux de douces larmes que les baisers de sa mère évanouaient. Elle souriait cependant à travers ses pleurs, et rien ne pouvait être plus doux que ce sourire mouillé, ce sourire d'enfant radieux ressemblant au sourire d'un ange.

Enfin Ségand se leva grave, presque solennel :

... Il s'agenouilla près du lit de sa femme, à côté de sa fille, et d'une voix lente, car peut-être faisait-il un dernier effort pour retrouver les mots de la prière, il commença :

— Notre père... Vous avez remplacé celui que l'injustice des hommes ou plutôt leur erreur enlevait à ses enfants, et vous avez eu pitié des orphelins, comme vous gardez compassion des oiseaux sans nid.....

Qui êtes aux cieux... Oui, vous régnez en haut, dans l'im-

mensité, dans la gloire, mais la plénitude de votre puissance ne vous fait point oublier vos pauvres créatures, et c'est à vos côtés que vous leur ménagez une place... Que votre nom soit sanctifié par ceux qui sont dans l'allégresse et par ceux qui souffrent en unissant leurs épreuves à votre croix divine ! Que les hymnes des séraphins arrivent jusqu'à vous en même temps que les pleurs des opprimés... Que votre règne arrive ! Votre règne de rémunération, de foi et d'amour... Que votre volonté soit faite ! Vous m'avez éprouvé et rendu devant les hommes le dernier des êtres. Je ne me révolte point contre l'épreuve. Vous étiez le maître de m'humilier, pour me rapprocher davantage de vous. Que sur la terre comme au ciel les saints, les anges et les hommes vous obéissent sans murmure... Donnez-nous aujourd'hui notre pain quotidien. Aujourd'hui et tous les jours Seigneur, le pain des enfants et le pain de l'âme, la nourriture du corps et la lumière de l'esprit... Pardonnez-nous nos offenses comme nous pardonnons.

Ségand s'arrêta ; puis, après une minute de silence, il murmura :

— Je ne puis pas, non je ne puis pas encore pardonner à l'assassin de maître Refus, au voleur de la fortune du comte de Montgrand.

Victoire et Polichinelle baisèrent la tête, ajoutant à voix basse les mots de la prière que Ségand refusait de prononcer.

XVIII

LIONNE BLESSÉE

Il pouvait être onze heures du matin, quand Rémy Posquères, grave comme un juge, se dirigea vers l'élégant appartement de la rue Laffitte.

Chez une autre femme, le critique ne se serait point présenté à une heure semblable ; mais Léa recevait volontiers le matin. Elle s'occupait de sculpture jusqu'à midi, et il ne lui déplaisait point de causer pendant qu'elle maniait la glaise. Elle assurait même trouver, dans un entretien spirituel, un excitant utile, et réussir beaucoup mieux une statuette ou un portrait, quand elle ne se trouvait pas seule. Du reste, même en dehors de cette considération, ce que Posquères avait à apprendre à Léa était assez grave pour qu'il se crût le droit de passer par dessus des considérations de légères convenances.

Au moment où il demandait si Mlle Dangles pouvait le recevoir, Léopoldine des Genêts traversait l'antichambre.

— Entrez dans l'atelier, lui dit Léopoldine, Mlle Léa ne tardera point à descendre.

— Travaille-t-elle ?

— Non, elle essaie des robes.

— Accordez-moi donc un moment d'entretien, fit Rémy. Léopoldine accompagna Rémy dans l'atelier. Le son de voix du critique l'avait frappée ; l'expression austère

et douloureuse de son visage lui révélait que Rémy souffrait cruellement, et la chère créature se demandait ce qu'elle pourrait dire pour consoler un peu celui qui lui avait témoigné de la sympathie, presque de l'amitié.

— Mademoiselle, lui dit Rémy, vous m'avez promis d'avoir confiance en moi et de suivre mes conseils ; et, si je croyais de mon devoir de vous en donner un...

L'heure est venue pour vous de quitter cette maison, où peut-être il eût mieux valu que vous ne fussiez point entrée, mais dont votre candeur ne vous a permis de deviner ni les dangers, ni les souillures. La foudre va tomber sur cette demeure et sur ceux qui l'habitent, et je ne veux point qu'un seul de ces débats vous afflige. Si je vous disais de quelle chose horrible épouvantable il s'agit, vous vous croiriez peut-être obligée d'y rester afin de prodiguer des consolations, ou de partager une épreuve. Ne le faites point, Mademoiselle, votre réputation en pourrait souffrir, estimez-moi assez pour me croire. Voici une lettre d'introduction pour la comtesse de Montgrand. Soyez certaine qu'elle ne protestera point ma signature. Acceptez l'hospitalité qui vous sera certainement offerte, et dont nous userez peu de temps, si vous le voulez. Des que vous serez installée chez mes protecteurs et mes amis qui vont devenir les vôtres, nous causerons de votre avenir, de cet avenir dont vous paraissez douter, et que Dieu rendra je le crois, heureux et paisible. Ferez-vous ce que je vous conseille ?

Léopoldine leva sur Rémy des yeux inquiets.

— Que va croire Mlle Dangles de ce départ précipité ? Ne vais-je point la laisser dans un grand embarras. Elle ne saurait tenir seule une maison dont je suffis à peine à surveiller la dépense, car vraiment ici, je suis autant femme de charge que demoiselle de compagnie.

— Pour quelle fête Léa prépare-t-elle une toilette ?

— Pour le bal de demain.

— Un bal qui doit se donner ici ?

— Oui, n'êtes-vous point invité ?

— Je suis toujours invité chez les Dangles... Seulement, le bal n'aura pas lieu.

— Tenez, M. Posquères, quoi que vous disiez, et je crois sincèrement que vous avez raison, il m'en coûterait grandement de faire ce que vous me conseillez... Depuis longtemps, je prévois ce que vous m'annoncez, une catastrophe... Mais il n'entre point dans mon caractère de désertir un poste d'honneur, du moins de pitié. On pleurera

dans cette maison, donc j'y serai nécessaire. Léa ne m'aime pas, parce que Léa n'aime véritablement qu'elle-même, mais le peu d'affection qu'il lui est possible de vouer à une femme, elle me le donne. Vous parlez de ma réputation... Eh ! qui donc se préoccupe de Léo-oldine des Genêts. D'ailleurs, dans le malheur qui arrive, mon nom ne sera point prononcé. L'humilité de mon rôle me préserve de tout retentissement. Enfin, Monsieur Posquères, en fut-il autrement, nul que moi n'en pourra souffrir. Nul ne me demandera compte d'une imprudence généreuse. Ceux qui me prendront plus tard pour institutrice ou pour demoiselle de compagnie, s'inquiéteront peu de savoir si j'ai essuyé quelques pleurs.

— Vous vous trompez, Mademoiselle, répondit Rémy Posquères, il est une personne qui pourra vous demander compte un jour de dévouements imprudents ; ce sera votre mari ?

Léopoldine leva les yeux sur Rémy, puis, toute rougissante elle reprit :

— Je vous ai donné, il y a longtemps déjà, ma parole de suivre vos conseils, cette parole, je suis prête à la tenir, mais si Léa.....

[A continuer.]

Demenagement.

M. LS. RIVET, barbier, a l'honneur d'informer ses amis et le public en général de Levis, qu'il a

transporté son établissement de barbier, dans sa résidence

au pied de la Côte Labadie, magasin voisin de M. O. Vallières, orfèvre,

Pour d'ici au 1er mai prochain.

réduction de prix : Coupe de cheveux pour enfants 7 cents.

14 janv. 1880.

Moulins à Coudre.

Avez-vous besoin d'un bon moulin à coudre ? Dans ce cas adressez-vous à M. TRUDEL & ROUTHIER, libraires et agents pour les Moulins à Coudre WANZER, ROYAL & SINGER. Les machines sont garanties et les conditions d'achat très avantageuses. On trouvera au même magasin des aiguilles pour tous les moulins en usage dans cette ville, de l'huile, des navettes, des bobines, etc. Avant d'acheter un moulin ailleurs, vous êtes invité à aller voir ceux qui sont au magasin de

MM. TRUDEL & ROUTHIER,
24, Côte du Passage, Levis.

Encadrement.

Vu que les fêtes de NOËL et du JOUR DE L'AN à proximité, nous avons profité de l'occasion pour faire venir des moulures de toutes sortes. Nous pouvons faire les CADRES à des prix extrêmement bas ; en conséquence, d'ici à six mois, nous nous occuperons spécialement de cette branche de commerce, et ferons les cadres avec une grande réduction de prix. Nous avons aussi un grand assortiment de motifs, carton troué, etc.

TRUDEL & ROUTHIER,
Libraires,
No. 24, Côte du Passage, Levis.

LÉVIS, 8 MARS 1880

ELECTION DE RIMOUSKI

(Dépêche spéciale)

C'est aujourd'hui qu'à lieu la votation dans ce comté, pour l'élection d'un député à la chambre locale.

Une dépêche spéciale reçue de cette ville, ce matin, contredit la nouvelle publiée dans le Courrier du Canada et le Chronicle disant que M. Asselin avait résigné.

Par cette dépêche on nous informe que les quatre candidats sont encore sur les rangs, et qu'une grande excitation règne dans le comté.

On croit généralement que M. Asselin sortira vainqueur de la lutte.

Tout est bien paisible à Ottawa; les députés se rendent en riant au parlement, s'en reviennent bien tranquilles; les grandes émotions politiques n'existent plus.

L'opposition fait retentir l'air de ses cris, malgré que sa phalange soit bien petite. On a dit, qu'elle n'était composée que d'officiers; cela est vrai, on se dispute le commandement de la gauche tout comme si l'on commandait à une troupe victorieuse.

MM. Mackenzie, Blake et Cartwright, priment au rang des prétendants; le soin qu'ils mettent à interpellier fréquemment le ministère, montre leur empressement à captiver l'attention de la chambre.

M. MacKenzie ne peut souffrir que l'on revienne sur son administration, pour en faire ressortir les défauts. Il s'emporte contre le ténérinaire qui ose élever la voix.

M. Blake qui sait très bien qu'il passe pour un homme important, cherche à poser un peu en orléan, prédisant les futures destinées du gouvernement conservateur. Nous avons déjà dit lors de son élection qu'il avait une forte tendance vers les utopies, rien n'est plus vrai. Selon lui, jamais le peuple canadien n'a été plus pauvre, plus tristement victime de la sordide ambition du parti conservateur.

M. Cartwright exige que M. Tilley rende ses comptes le plus promptement possible. Le ministre des finances n'a que faire des demandes de M. Cartwright qui sera bien stupéfait à la vue de l'état prospère qui règne dans nos finances, quand M. Tilley aura en effet, rendu compte des résultats de son tarif.

Cependant si les débats n'ont pas ce caractère passionné qu'on leur a vu quelquefois, un travail actif ne s'en poursuit pas moins dans tous les comités, les affaires y abondent; on délibère, on reçoit des soumissions pour différents travaux, etc. Il est certain toutefois que la session ne s'écoulera pas sans que l'on y voit le spectacle de quelque débat acharné.

La session fédérale se terminera-t-elle avant l'ouverture de nos chambres locales? On le croirait presque; disons-le cependant, nous avons hâte que notre parlement s'ouvre, car il doit s'y régler de grandes questions, et s'y accomplir de grandes réformes.

Il y a de vagues rumeurs qui tendent à faire croire que le parti conservateur se partagerait, vu le mécontentement de quelques députés. Nous y croyons nullement; car il n'est aucun député conservateur, du moins nous le pensons, qui oserait faire défaut au ministère actuel, pour satisfaire ses propres intérêts. La position du parti n'est pas encore tellement forte, qu'il faille déjà vouloir l'affaiblir, au grand plaisir de nos adversaires.

Le gouvernement n'a pas eu le don de satisfaire tout le monde, c'était naturel, cela est impossible; il faut

qu'il y ait des mécontents partout. Mais il est à espérer, que l'on préférera demeurer fidèle à ses chefs, que de se couvrir de mépris en voulant les abandonner.

LA CONVENTION NATIONALE

Nous lisons dans le Canadien d'hier:

Le président de la société St. Jean-Baptiste de Québec, M. J. P. Rhéaume, est parti ce matin par le chemin de fer du Nord, avec la mission de rencontrer à Montréal les principaux officiers de la société St. Jean-Baptiste, de cette ville, en vue de la prochaine célébration nationale à Québec. M. Rhéaume poursuivra sa mission officielle jusque dans la capitale fédérale, où il devra aussi se mettre en rapport avec toute la députation canadienne-française, toujours en vue du plus grand succès de la fête du 24 juin prochain. Nul doute que le président de la Société St. Jean-Baptiste de Québec, recevra l'accueil le plus patriotique dans ces deux grandes villes de la confédération, qui ont donné plus d'une fois, surtout Montréal en 1874, des preuves éclatantes de leur esprit d'organisation et de leur plus vif attachement à notre nationalité.

CONFERENCE

Nous apprenons avec plaisir que monsieur l'abbé J. A. Gingras, curé de St. Edouard de Lotbinière, doit donner une conférence mercredi, le 10 du courant, à la Salle Victoria. Le Bas-Canada entre le moyen âge et l'âge moderne tel est le titre choisi par le conférencier déjà si avantageusement connu par les discours prononcés lors de l'installation de monseigneur de Chicoutimi et de la dernière fête de la St.-Jean-Baptiste à Québec et par de charmantes poésies publiées dans L'Abeille et dans L'Opinion Publique, etc. La soirée est au bénéfice de la St.-Vincent de Paul. Ainsi ce sera une excellente occasion de s'instruire tout en faisant la charité.

Admission, 10 cts, sièges réservés 25 cts. On peut se procurer des billets chez MM. Lépine, Déry, Langlais, Drouin et Vincent, libraires.

PARLEMENT FEDERAL

CHAMBRE DES COMMUNES.

Ottawa, 2 mars.

L'Orateur prend le fauteuil à 3 hrs. p. m.

M. ROSS, de Middlesex, fait motion que toutes les matières se rapportant au contrat d'impression soient référés au comité des comptes publics.

M. ROBERTSON présente le quatrième Rapport du comité des ordres permanents.

M. SPROULE se plaint de ce que le Times, de Hamilton, rapportait qu'il avait changé sa place en chambre par crainte du membre de Westworth Sud, qui dit que lui (M. Sproule) avait pris place du côté de l'opposition en qualité d'espion. Il repousse cette insinuation. Il n'avait fait que changer sa place pour prendre son siège vacant et se mettre dans une meilleure position.

Il nie avoir jamais été intimidé par le membre pour Westworth Sud.

Il pense que tous les membres de la chambre devraient se réunir pour se protéger contre les attaques de certaines personnes, qui, quoique représentant la presse, ne sont là que par tolérance.

M. PLUMB dit que sans aucun doute on avait mal interprété les intentions de l'hon. membre, et on devrait déplorer l'abus que faisaient les rapporteurs des privilèges qui leur étaient accordés. Que lui-même avait été l'objet de certaines attaques de la part de certains écrivains et avait été en compagnie de plusieurs autres l'objet des remarques les plus absurdes.

Les rapporteurs s'emparaient avec avidité des remarques les plus ridicules ou les plus dépourvues d'importance et poussaient la folie jusqu'à les reproduire dans la presse.

Qu'ainsi l'hon. membre avait toutes ses sympathies.

Après quelques remarques de la part de M. Rymal on changea de sujet.

Sur motion pour prendre en considération le bill pour amender l'acte de faillite, M. Blake fait motion que le bill soit renvoyé, au comité pour considérer et amender l'acte qui incorporait les compagnies commerciales. Il dit qu'il n'était pas désirable que ces compagnies fussent comprises dans l'acte, mais qu'il était nécessaire de faire ce changement.

M. MACDONALD dit qu'il reconnaît l'importance du changement.

Qu'il était nécessaire que les banques, les compagnies d'assurances et commerciales eussent le pouvoir de liquider leurs affaires.

Que l'honorable membre pour Richmond avait donné avis pour un bill à ce sujet, mais qu'il espérait que la chose serait différée de manière à éviter la confusion.

M. BLAKE dit que le gouvernement ne pouvait pas se laisser influencer par un simple membre dans un cas semblable. Il abandonnera son amendement.

M. MACDONALD propose que le bill soit referé au comité des amendements afin de rendre certaines clauses rétroactives et de maintenir les dispositions de l'ancien acte pour certains cas dont les syndics officiels étaient chargés.

Le Comité rapporta le bill tel qu'amendé.

La Chambre se forma alors en comité sur le bill pour amender l'acte relativement aux garanties que doivent donner les officiers du Canada.

La Chambre approuva le message du Sénat félicitant Son Altesse Royale d'avoir échappé au danger lors de sa chute.

Sir JOHN dit qu'il n'était pas nécessaire pour lui d'appuyer sur le devoir qu'avait la Chambre d'approuver cette adresse.

Quelques effets de l'accident ne fussent pas entièrement disparus, on espérait que la Princesse ne souffrirait plus bientôt des suites de sa chute.

M. MACKENZIE appuie les résolutions, et dit: après avoir fait l'éloge du caractère aimable de la Princesse, qu'il n'avait aucun doute qu'il serait très agréable à Sa Majesté la Reine d'apprendre que ses sujets canadiens avaient témoigné leur plus vive sympathie à son auguste fille après l'accident qui a eu lieu.

M. LANGEVIN et M. CASGRAIN parlèrent ensuite en français sur le même sujet et l'adresse fut votée.

M. ROBERTSON (Hamilton) proposa la seconde lecture du bill pour amender les procédures dans les causes criminelles.

M. CAMERON (Huron) croit que le bill ne doit pas être laissé à un simple membre. Il n'est pas en faveur des principales clauses de ce bill. Il ne croit pas que les maux, auxquels on veut remédier, existent.

M. McDONALD (Pictou) dit qu'il ne peut approuver le principe de ce projet de loi, mais qu'il ne s'opposera pas à sa seconde lecture, vu qu'on pourra s'occuper des détails au comité. Il se prononce contre toutes les principales clauses du bill.

M. MOUSSEAU le désapprouve comme n'étant pas nécessaire. Il propose qu'il soit renvoyé à six mois.

M. HESSON demande copie de la correspondance au sujet de la donation d'un terrain, par la corporation de la ville de Stafford, pour l'érection d'un bureau de poste. Il dit qu'en raison du patronage accordé aux autres villes, celle de Stafford devrait mériter plus d'attention.

M. FARGOW dit que la distribution des fonds de postes ne se fait pas avec justice. Il cite plusieurs bureaux de postes où les dépenses sont bien trop élevées en proportion des recettes. Il dit que les dépenses ne sont pas proportionnées dans chaque province. Quand aux lettres enregistrées il soutient qu'on devrait établir différents taux en proportion de la valeur des lettres.

M. FITZSIMMONS, se prononce en faveur de l'érection d'un bureau de poste à Stratford.

M. BUNSTER se plaint des attaques portées contre sa province et dit qu'il lui fait peine de voir exister tant de jalousies entre les villes et les cités canadiennes.

M. KRANZ demande que la ville de Berlin, comté de Waterloo, soit dotée d'un bureau de poste et d'une bâtisse pour les douanes.

M. WRIGHT démontre la nécessité

d'un bureau de poste dans la ville de Hull et demande que le gouvernement y apporte toute l'attention possible.

M. ALLISON croit que le gouvernement devrait construire des bureaux de poste dans toutes les villes importantes de la Puissance.

Sir JOHN A. dit que c'est l'intention du gouvernement de s'occuper, chaque fois qu'il sera possible, de la construction de ces nouveaux bureaux dans les principales villes.

M. McQUATE s'oppose à toute allocation d'argent pour la construction de bureaux de poste.

M. STEPHENSON dit que ce n'est pas une raison parce que Chatham, qui est la cinquième ville de la province d'Ontario, possède un bureau de poste, pour que toutes les autres villes du pays en aient aussi.

M. HESSON prétend que les réclamations de la ville de Stratford sont supérieures à celles de Chatham.

M. MACKENZIE dit que chaque fois que le gouvernement précédent avait trouvé qu'il était préférable d'ériger des bâtisses pour bureaux de poste et douane, plutôt que de payer un loyer, il en avait ordonné la construction.

M. ROBERTSON (Shelbourne) demanda copies des soumissions pour l'érection d'un phare, à Surf Point, dans le havre de Shelbourne.

Sir CHS. TUPPER dit que le gouvernement avait en d'abord l'intention de construire un phare à cette place, mais qu'après un minutieux examen, cet endroit n'avait pas été trouvé convenable.

M. LAURIER demande que la correspondance concernant l'achat du chemin de fer Q. M. O. et Oc. par le gouvernement fédéral, soit produite. La chambre s'ajourne à 10.45 hrs.

L'INVENTION DE M. J. G. CHASSE.

Un mystère expliqué.

M. LE REDACTEUR.—Veuillez donc avoir la complaisance d'insérer dans les colonnes de votre journal les quelques explications qui suivent au sujet du télégraphe "multiplex" de M. J. G. Chassé dont vous parliez longuement hier.

Je regrette que la presse de Québec à l'instar de la presse américaine, ait donné des explications aussi fausses que compromettantes contre un Canadien ingénieux et honnête tel que M. J. G. Chassé. Il me semble, qu'avant de publier de semblables articles, on aurait dû prendre de bons renseignements sur cette affaire.

L'on s'étonne de la disparition mystérieuse de M. J. G. Chassé! Pourtant M. le Rédacteur, rien de plus naturel.

M. Chassé se voyait entouré d'une clique de spéculateurs Américains qui voulaient lui enlever son secret et ensuite le jeter sur le pavé, et, naturellement il a pris le parti le plus sage: celui de fuir ces hommes qui le troupaient tous les jours.

Vous dites, M. le Rédacteur, que M. Chassé a refusé de donner une expérience publique sur une espace de 80 milles. Eh bien! permettez-moi de vous dire que c'est justement le contraire qui est vrai. M. Chassé — en présence de mon frère qui l'a toujours accompagné, a demandé à maintes reprises à MM. Talcott & Post la permission de donner une expérience publique de Hartford à New-York; mais MM. les Américains n'ont jamais voulu lui accorder ce qu'il demandait.

Voici une lettre que M. William H. Post adressait à M. Chassé, à la date du 4 février 1880. Nous citons textuellement:

Hartford, Connecticut 4th Feb. 1880. To J. G. CHASSE, Esq.

DEAR SIR.— Since it has been found necessary to make an outside test, or application of your new system of telegraph, in or to more fully demonstrate it, I feel that it is but fair and just to you to say that we are doing now what you have asked the privilege of doing before. In other words that you are not making this outside test because we require it but because we consent to it. I regret that we did not feel the importance of granting your request before, but if it is all right next time, as I have every reason to think it will be, you and your invention will be the more exalted by reason of our misfortune in having the test made in one room instead of two far apart

as you desired. I do feel the importance of getting the next test done as quickly as possible and trust you will in all measure in your power to accomplish it.

Very respectfully,
WILLIAM H. POST.

Eh bien, M. le Rédacteur cette lettre est-elle assez éloquent? Pourra-t-on dire à présent que M. Chassé a refusé de faire une expérience au dehors? Evidemment non. Pourquoi ces M.M. ne voulaient-ils pas faire droit à la demande de M. Chassé? C'est parcequ'ils espéraient de pouvoir mieux saisir son secret dans une maison qu'on dehors. De plus, MM. les américains ont pris tous les moyens pour empêcher M. Chassé de prendre sa patente.

Vous dites encore, M. le Rédacteur, "que M. Chassé avait placé dix-huit fils télégraphiques sous le plancher, et, qu'au moyen de cette fraude, il avait expédié dix-huit messages."

En effet, M. Chassé voyant que ces protégés Américains l'empêchaient de prendre une patente en son nom et voyant que des électriciens venus de toutes les parties des Etats-Unis, essayaient à lui enlever son secret, alors il prit le moyen de les tromper.

Il plaça donc sous le plancher de son laboratoire dix-huit fils et plusieurs petits instruments qui n'avaient aucune utilité. De tous ces fils, un seul était bon. Puis le 3 février dernier M. Chassé expédia et reçut à la fois sur un même fil vingt-cinq messages sans aucune confusion.

Voilà en peu de mots, M. le Rédacteur, l'explication de ce grand mystère.

En terminant, vous dites encore que personne, depuis trois semaines, n'a entendu parler de M. Chassé ni de l'endroit où il est.

C'est là, une grave erreur. J'ai vu, avant-hier, une lettre de M. Chassé par laquelle il m'informe que son entreprise gigantesque sera bientôt couronné de succès.

Maintenant pour l'information des curieux, je dirai même que M. Chassé jouit d'une excellente santé.

Dans quelques semaines, il fera lui-même prompte justice de ces vilains accusateurs qui font métier de noircir la réputation des honnêtes gens.

Croyez-moi bien, M. le Rédacteur, Votre respectueux serviteur.
J. B. CAQUETTE.
Québec, 2 mars 1880.

TELEGRAPHIE.

Montreal.

2 mars 1880.

Les profits nets de la Banque du Peuple, pour la dernière année, sont de \$114,803 qui sont disposés comme suit: Profits et pertes \$120,000; contingent, \$42,803; dividende \$32,000. L'état annuel des affaires a été tellement satisfaisant que les actionnaires ont reçu le même bureau de directeurs.

Ottawa.

Ottawa, 2 mars.

L'Hon. M. Masson a donné un dîner au Club Rideau, hier soir.

L'hon. M. Aikens a donné un dîner à ses amis au Sénat.

Un train d'émigrants est parti d'aujourd'hui, pour Dakota et le Nord-Ouest.

L'exposition des Arts sera ouverte samedi prochain, le 6 du courant, par Son Excellence le Gouverneur Général.

Bulletin judiciaire.

COUR DE RECORDER, QUÉBEC.

Louis St. Pierre et Wm. McHale, tous deux pour l'arrestation, sont acquittés. Trois hôteliers, pour avoir tenu leurs auberges ouvertes après l'heure voulue par la loi, sont traduits devant cette cour; leurs causes sont prises en délibéré.

106 poursuites contre des contribuables, pour arrérages de cotisations, sont appelées, et le jour fixé pour la preuve.

Deces.

Hier matin, en cette ville, M. Olivier Richard menuisier, âgé de 64 ans après 11 jours de souffrances souffertes avec beaucoup de résignation. Ses funérailles auront lieu jeudi matin à 8 heures. Parents et amis sont priés d'y assister.

LES FUNERAILLES DE MADAME DARVEAU.

Le service de Mme Darveau a été chanté ce matin au milieu d'un concours extraordinaire.

La levée et l'absoute du corps a été faite par M. le curé Déziel.

La messe a été chantée par le révérend M. Beaulieu, du collège. M. J. C. Laflamme, assistait comme diacre, et M. P. Lessard, sous-diacre.

Les messieurs du clergé dont les noms suivent étaient présents au chœur.

Révérends MM. T. A. DeGaspé, Z. T. Gingras, M. Gauvreau, L. Lindsay, C. E. Carrier, C. Noel, N. McGratty.

L'Union Musicale de Québec, les membres du Quatuor vocal, la société Ste. Cécile, le chœur de l'église St. Jean et le chœur de la Congrégation étaient traversés.

On chanta la messe harmonisée de Perrault, dirigée par M. H. A. Bédard.

A l'offertoire le "Lacrymosa" de Mozart fut chanté par le Quatuor vocal. A l'épître, "Arrête ici passant," chanté par M. Plamondon. A l'élevation, "Eloge des larmes," de Schubert, par M. Deschambault. A la communion, "Je me voyais au milieu de ma course," par M. H. A. Bédard.

M. C. Lavallée a touché l'orgue.

COURRIER DE LEVIS.

Pour l'élection.—Ce soir, nos bureaux seront ouverts de neuf heures à dix heures pour les personnes qui désireront connaître le résultat de l'élection du comté de Rimouski, qui a lieu aujourd'hui.

En retard.—Le train express du chemin de fer Intercolonial n'est arrivé hier soir, qu'à minuit. Les malles n'ont pu être traversées à Québec que ce matin.

—Le train de Montréal était en retard d'une demi-heure ce matin.

Accident.—Hier, un petit garçon de M. Léon Roy, notaire, se disposait à monter dans la voiture de madame Barras, quand il fut frappé par une autre voiture qui passait près de lui. Heureusement, lorsqu'on le releva on put constater qu'il n'avait reçu aucune blessure.

Autre accident.—Pendant que M. Drapeau était à travailler, hier, dans la casé d'un bâtiment, en construction dans les chantiers de M. Charland, un morceau de bois est tombé du haut du navire, sur la tête; Les blessures causées par cet accident, quoique sérieuses, ne présentent cependant aucun danger.

Explosion.—Hier soir, vers neuf heures, une lampe a fait explosion chez M. J. E. Mercier. Avec l'aide de plusieurs personnes on est parvenu à éteindre le feu qui n'a fait que très peu de dommage. Madame Mercier a failli se faire brûler la figure.

Accidents.—Depuis quelques temps les accidents sur le chemin de fer Intercolonial se succèdent; encore avant hier, trois trains remontaient d'Halifax. Le premier, un convoi spécial de marchandises, arrivait près de Ste. Flavie, comté de Rimouski, lorsqu'il se vit forcé d'arrêter par un amas de neige, sur la ligne. Le conducteur fit détacher une partie du convoi afin de travailler plus facilement à débayer la ligne. Un second convoi régulier de marchandises arrivait, arrêté lorsqu'il aperçut le signal. Croyant que le premier convoi était passé à travers la neige, le deuxième avança pour lui remettre ses chars, lorsque le premier reculait, il y eut une collision dans laquelle les chaînes de chaque char furent cassées.

Sachant que le convoi de la malle anglaise les suivait, on envoya un homme avec un pavillon rouge pour donner le signal d'arrêter, mais le mauvais temps empêcha l'ingénieur et le conducteur de voir le pavillon et il se jeta sur les deux convois avariés. La vanne du train régulier de fret et la locomotive qui faisaient pour la première fois le trajet de Halifax à Lévis ont été mises en pièces, ainsi que plusieurs autres chars. Aucun accident n'est arrivé ni aux passagers, ni aux employés sur la ligne. Le train fut retardé en cet endroit de 14 heures. En arri-vant près de l'Isle Verte, il fut de nouveau retardé par la neige pendant plus de trois heures, et hier matin, il rencontra le

convoi pour l'accommodation des cultivateurs qui était arrêté à St. Jean Chrysostôme, où il fut retardé près de 4 heures par un accident arrivé à une roue d'un char. Finalement un engin fut envoyé à leur secours et il arriva avec la malle anglaise hier après-midi, vers 2 heures. Aucun des employés n'est blâmable relativement aux accidents arrivés lundi et hier.

Rumeur.—On dit que les vaisseaux de la station navale de Halifax viendront à Québec pour prendre part à la célébration de la fête de la Reine.

Emigrants.—16 émigrants sont arrivés, à 2:40 hrs. p. m. par l'Intercolonial. Ils sont repartis hier soir, pour l'Ouest.

Pertes.—Il paraît que les dommages causés au matériel roulant sur le chemin de fer Intercolonial, pendant les dix derniers jours, sont considérables. Nos sommes informés qu'il y a au-delà de 40 chars à la Jonction de la Chaudière, qui sont brisés, et qui devront être envoyés aux ateliers du chemin de fer pour être réparés.

COURRIER DE QUÉBEC.

Vol et arrestation.—Un nommé S. Tranquille a été arrêté pour avoir volé du bois chez M. Lemesurier, rue St. Roch.

—Un pardessus fut volé dans une maison de la rue de la Couronne avant hier. On soupçonna un nommé Simard, qui fut arrêté par le constable Ernst.

Disparu.—L'Événement d'hier annonce qu'une jeune fille appartenant à une famille très-respectable de la paroisse de Beauport, vient de désertir le toit paternel. On craint qu'elle n'ait été se jeter dans les bras du vice. Ceux qui entendront parler d'elle sont priés d'en informer M. le curé de St. Roch ou M. le curé de Beauport.

Institut Canadien.—Ce soir, le trois mars, à 7 1/2 heures, le Révérend M. Lambert donnera dans les salles de l'Institut Canadien, une conférence intitulée "Providence Divine. Accord de cette vérité avec la liberté et l'existence du mal."

Le public est admis.
J. FREMONT,
Secrétaire-archiviste I. C.

Mort subite.—On rapporte qu'une jeune femme, âgée de 26 ans, du nom de Lavoie, à St. Sauveur, est morte subitement d'une indigestion, dimanche soir.

Mort subite.—Lundi dernier vers 9 heures a. m. à Ste. Catherine, comté de Portneuf, John Frederick, tailleur de pierre, est mort subitement. Le défunt qui était de cette ville, travaillait depuis environ trois semaines, aux travaux du pont Jacques-Cartier, sur le chemin de fer du Lac St. Jean. Il se leva le matin en parfaite santé et se rendit au magasin pour acheter quelques provisions; mais en revenant il fut pris d'une maladie soudaine et dix minutes après il expira d'une congestion de poumons.

Revue militaire.—Le Chronicle de ce matin dit qu'il est rumeur que le gouvernement doit demander au parlement de voter un montant nécessaire pour défrayer les dépenses d'une grande revue militaire qui aurait lieu en ville le 24 mai prochain. Il invite les citoyens à s'occuper, de bonne heure, de l'affaire.

Pour le pénitencier.—Le prisonnier Laberge, qui avait réussi à s'évader du pénitencier de St. Vincent de Paul il y a quelques temps, part aujourd'hui par le chemin de fer du nord en compagnie des détectives Baulieu et Martin, pour son ancienne maison de pension.

Personnel.—M. Richard Turner, de la maison Whitehead & Turner, était de passage sur le "City of Washington," de la ligne Alexandra, qui parti de New-York, jeudi le 19 février dernier, arriva le lundi suivant à la Havane, parcourant cette distance en trois jours et treize ha. C'est le voyage le plus prompt qui ait été fait jusqu'aujourd'hui. M. Turner écrit qu'en cette ville la chaleur est intense.

Association d'Artillerie.—Le Colonel Strange commandant de la "Batterie B" et le lieutenant Donaldson

sont partis hier matin pour Ottawa afin d'assister à l'assemblée annuelle de l'association de l'artillerie de la Puissance.

Législature locale.—Il est rumeur que la législature locale se réunira pour la dépêche des affaires vers le 2 avril prochain.

Saisie.—Les journalistes ainsi que les propriétaires de journaux ne font pas fortune ces années-ci; Hier sur l'instance de la Banque de Québec, l'établissement de l'Eclairer a été saisi.

La publication du journal continuera en attendant que les affaires soient réglées.

Méthode pour conserver les patates.—Un correspondant écrit au Journal de Québec qu'on peut conserver les patates aussi longtemps qu'on veut en les enterrant à trois pieds et demi sous terre ou plus, alors cesse la végétation.

Compagnie des vapeurs du Golfe St. Laurent.—L'assemblée annuelle des directeurs de cette compagnie est convoquée pour samedi le 13 du courant afin de prendre en considération l'élection des officiers et autres affaires importantes.

Manufacture de cartouches.—On nous informe que c'est l'intention des autorités d'employer le Laboratoire, sur les Cove Field, pour la fabrication de Cartouches. Les shell seuls seront faites aux casernes de l'artillerie. De cette manière nous ne voyons aucun danger à appréhender au sujet de cette nouvelle manufacture.

Dîner à Spencer Wood.—Les personnes suivantes étaient invitées à dîner hier soir, à Spencer Wood.

Hon J. A. Chapleau, hon. E. T. Paquet, J. Porteous, M. F. Smith, M. James Stephenson, M. Frs Vézina, M. C. McEwen, M. H. M. Price, M. J. M. LeMoine, M. J. W. Danseombe, Capt. Heigham, hon. M. Rathven, Lt-Col Montizambert, Lt-Col Forsyth, Lt-Col Alley, Lt-Col Vohl, Lt-Col Baby, Lt-Col Lamontagne, M. J. J. Foote, hon. P. Garneau, M. Thos Chapais, Dr. L. Girard, Dr. H. H. Miles, Dr. Z. A. Sewall, Dr. Lemieux, hon. I. Thibault, M. Wm Sharples, M. J. Hamel, M. A. L. Light, M. W. Herring, M. C. R. Coker, M. Naz Turcotte, Dr. O. Robitaille, M. L. Tetu, hon. juge Stuart, hon. J. Hearm, M. C. L. M. S. Peters, M. R. H. McGreevy, M. R. Hamilton, M. J. A. DeFoy, M. Frs Kirouac, Rev. Chas Hamilton, Rev. C. W. Rawson, hon. juge L. B. Caron, M. L. J. C. Fiset, M. J. H. Burroughs, hon. juge Maguire, M. J. Dunbar, C. R. hon. juge en chef A. A. Dorion, hon. juge Ramsay, hon. juge Monk, hon. juge Cross, M. L. A. Robitaille, M. L. J. Riopel.

FAITS DIVERS

Nouvelle société.—M. l'orateur Turcotte et L. D. Paquin, ex-protonotaire du district de Trois-Rivières, viennent de s'associer pour la pratique de la profession d'avocat.

Nouveaux bureaux télégraphiques.—La compagnie de Télégraphe de la Puissance a ouvert un bureau à Dalhousie, Ont.

La loi de faillite.—On lit dans l'Opinion Publique:

"Lorsque l'Opinion Publique paraîtra, la loi de faillite sera probablement abolie. M. Bechard pourra écrire à M. Barthe, qui a tant travaillé pour la faire disparaître: "Pends-toi Barthe, nous avons vaincu sans toi." M. Barthe devrait lui envoyer pour réponse l'épithète suivante, avec ordre de la mettre sur la tombe de la défunte: "Cigit, après une vie de dé-moralisation et de pillage, madame la Faillite. Passants, priez pour qu'elle ne revienne pas."

La tragédie de Lucan.—L'enquête au sujet du massacre de la famille Donnelly n'est continuée hier.

William Donnelly a corroboré le témoignage du jeune O'Connor et a juré que les nommés Carroll, Putell et Ryder étaient au nombre de ceux qui ont assassiné son frère.

Un incident de l'émigration.—Les canadiens qui émigrent aux Etats-Unis ne font pas tous fortune. Nous en trouvons la preuve dans l'incident navrant que nous raconte M. le Dr. MacDonald:

Manchester, N. H.
M. M. Mercier & Cie,

Permettez-moi de vous rapporter le fait suivant et puisse-t-il désabuser les malheureuses victimes de quelques vendeurs de billets de passage.

La semaine dernière je fus appelé à donner mes soins à une pauvre femme que l'on me disait réduite à la dernière extrémité. En entrant dans cette maison, j'aperçus une femme et ses huit enfants couchés par terre et dans un état presque complet d'inanition. Ces malheureux n'avaient eu pour toute nourriture qu'un pain et cela durant treize jours! Et tout ce temps ils n'avaient eu ni feu, ni lit, et qu'une couverture pour tout partage. Ces gens venaient de cent cinquante milles en bas de Québec, et avaient été obligés de coucher sous un hangar, sur la terre en glace, à la Rivière-du-Loup! Et il ne se passe pas de semaine que nous ne voyons arriver de pauvres dupes qui une fois ici regrettent leur beau Canada et pleurent amèrement la folie qu'ils font de vendre leurs terres pour venir végéter ici et bien souvent être à charge à ceux qui sont à peine plus fortunés qu'eux.

Votre obéissant serviteur,
J. W. D. MACDONALD, M. D.

VENTES PAR LE SHERIF.

—Ouvrier Lafrance; contre Andre Bedard.

Un emplacement situé en la paroisse de Saint-Joch de Québec, rue Notre-Dame des Anges, de 49 pieds de front sur 60 pieds de profondeur—avec une maison en briques à trois étages et hangar dessus construits.

Pour être vendu au bureau du shérif, en la cite de Québec, le 5e jour de mars à dix heures du matin.

—La Corporation de Québec; contre Marie Trébert.

Un lot de terre situé en la cite de Québec, au coin des rues Sainte-Genève et Saint-Patrice, de 34 pieds et 5 pouces de front sur 42 pieds et 6 pouces de profondeur—avec une maison en pierre et autres bâtiments dessus construits.

Pour être vendu au bureau du shérif, en la cite de Québec, le 5e jour de mars à dix heures du matin.

—Joseph Hilarion Patry; contre Charles John.

Un emplacement situé en la paroisse de Saint-Sauveur, au coin des rues Hermine et Bayard, de 42 pieds de front—avec les bâtiments dessus construits.

Pour être vendu au bureau du shérif, en la cite de Québec, le 5e jours de mars à dix heures du matin.

—La Corporation de Québec; contre un propriétaire inconnu.

Deux emplacements situés en la cite de Québec, rue Petite Champlain—circonstances et dépendances.

Pour être vendu au bureau du shérif en la cite de Québec, le 5e jours de mars, à dix heures du matin.

—Louis Paré; contre Come Gagnère. Un lot de terre situé en la paroisse de Saint-Tite des Caps de 3 arpente de front sur 3 arpents—avec la maison et autres bâtiments dessus construits.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Tite des Caps, le 5e jours de mars à dix heures de l'avant-midi.

—Alfred Lemieux, syndic officiel; contre William Whittington.

Un emplacement situé en la ville de Lévis, rue Saint-Thomas, de 40 pieds de front sur 57 pieds de profondeur—avec les bâtiments dessus construits.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de Notre-Dame de la Victoire, le 5e jour de février à dix heures du matin.

—Narcisse Lajoie; contre Pierre Jean.

Un terrain situé dans le second rang du canton de Mesy, de 50 acres de terre en superficie—avec les bâtiments dessus construits.

Pour être vendu au bureau d'hypothèque de Chicoutimi, n. 1, à Hébertville, le 9e jour de mars, à dix heures de l'avant-midi.

MÈRES SAUVEZ VOS ENFANTS.

MADAME, pour guérir vos enfants de la diarrhée, des maladies de la dentition pour les faire reposer, pour les rendre actifs et intelligents, pour qu'ils marchent jeunes, en un mot, pour les rendre forts, vigoureux et leur donner une bonne santé, servez-vous du Sirop du Prince de Galles de Mme. Harwood, que vous pouvez vous procurer chez le marchand le plus près pour 25 cts. La Bouteille. Il y a plus de propriétés guérissantes et fortifiantes dans ce Sirop que dans aucun autre préparation connue.
S. MARMET, Pharmacien, agent pour Lévis.

On demande

Une nourrice disposé à agir comme servante. Elle doit parler anglais.
S'adresser au No 21 rue Wells.



Contrats des Malles.

DES SOUMISSIONS, adressées au Maître-Général des Postes, seront reçues jusqu'à MIDI,

VENDREDI, 19 MARS 1880

pour le transport des Malles de Sa Majeste, sur un contrat proposé pour quatre ans, dans chaque cas, entre les places ci-dessous mentionnées, à partir du 1er JUILLET 1880.

- CACOUNA et la STATION du CHEMIN de FER, douze fois par semaine;
- CHARGES ROAD STATION et LEEDS, trois fois par semaine;
- GREEN RIVER et ST. ANTONIN, trois fois par semaine;
- GREEN RIVER et ST. MODESTE, trois fois par semaine;
- LAC BEAUFORT et QUEBEC, deux fois par semaine;
- LAUZON et LEVIS, douze fois par semaine;
- LAVAL et QUEBEC, trois fois par semaine;
- LEEDS et WEST BROUGHTON, trois fois par semaine;
- LA STATION DE LISLET et ST. CYRILLE, deux fois par semaine;
- ST ANSELME et STE CLAIRE, sept fois par semaine;
- ST. ELZEAR et ST SYLVESTER East, une fois par semaine;
- ST. SAMUEL DE GAYHURST et VALLEFORT, une fois par semaine;

Des avis imprimés contenant des plus amples informations quant aux conditions du contrat proposé peuvent être vus, et des blancs de soumissions peuvent être obtenus aux Bureaux de Postes ci-dessus mentionnées et aux Bureaux intermédiaires.

WILLIAM G SHEPPARD,
Inspecteur des Postes,
Bureau de l'Inspecteur des Postes,
Québec, 4 février, 1880.

PROVINCE DE QUÉBEC.

CHAMBRE DU PARLEMENT.

Bills Privés.

Les personnes qui se proposent de s'adresser à la LEGISLATURE de la Province de Québec pour obtenir la passation de BILLS PRIVÉS ou LOIUX, portant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoirs de Corporation pour les fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de régler des arpentages ou de définir des limites, ou de faire toute chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présentes notifiées que, par les règles du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative respectivement lesquelles règles sont publiées au long dans la "Gazette Officielle de Québec," elles sont requises d'en donner UN MOIS D'AVIS (spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la dite demande), dans la "Gazette Officielle de Québec," en anglais et en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français publiés dans le district concerné, et de remplir les formalités qui y sont mentionnées. Le premier et le dernier de tels avis devant être envoyés au Bureau des Bills Privés de chaque Chambre. Et toute personne qui fera application, devra, sous une semaine de l'apparition de la première publication de tel avis dans la "Gazette Officielle," adresser une copie de son bill, avec la somme de cent piastres, au Greffier du Comité des Bills Privés.

Toutes pétitions pour Bills Privés doivent être présentées dans les "deux premières semaines" de la session.

L. DELOIRME,
Greffier de l'Ass. Lég.
Québec, 16 fév. 1880.

CHROMOS, CARTES CHROMOS

Un nouveau choix venant d'être reçu CHROMOS, pour ouvrage d'ornements et albums de fantaisie.
CARTES CHROMOS peuvent être présentées comme souvenir pour un jour de fête, anniversaire de naissance etc., etc.
Le tout richement colorié avec couleurs les plus brillantes.
A vendre chez S. MARMET,
Pharmacien, Côte du Passage.

On demande

Un jeune homme de une à deux années d'expérience dans le commerce de marchandises sèches trouverait de l'emploi en s'adressant à
M. J. A. Demers, gérant,
Maison Davidson à Horan,
Côte du Passage, Lévis.

A LOUER.

Une magnifique résidence située vis-à-vis la barrière du village Lauzon; Conditions faciles. S'adresser à M. Georges Fafard, rue St. Joseph.



DES SOUMISSIONS cachetées marquées pour approvisionnement à la Police à cheval, et adressées au Très-Honorable Ministre de l'Intérieur, Ottawa, seront reçues jusqu'à MIDI, LUNDI, le HUITIÈME jour de mars prochain, pour les approvisionnements suivants, savoir :

Table listing various supplies and their quantities, including items like flour, sugar, and other provisions.

Aucun paiement ne sera fait aux journaux pour l'insertion de cet avis s'ils n'ont préalablement obtenu autorisation de le publier. J. S. DENNIS, Député Ministre de l'Intérieur, FRED WHITE, Greffier en chef, Ottawa, 6 février 1880.

On demande Deux jeunes garçons comme apprentis typographes. S'adresser à ce bureau.



Avis public. Chemin de fer de LEVIS et KENNEBEC.

Avis est par le présent donné que le bureau principal de la compagnie du chemin de fer de Levis et Kennebec, est à St. Joseph, Beauce.

Maisons a louer Une belle maison à deux étages, située sur la rue Commerciale, No 97. Le bas de cette maison peut servir à un magasin. Il y a aussi un grand hangar et une cave.

Un logement, comprenant le bas d'une maison, sur la rue Commerciale, No 95, est aussi à louer. Pour plus amples informations s'adresser à M. S. THOMPSON, Surintendant des chemins rue Commerciale No. 96.

ALFRED LEMIEUX, Syndic Officiel, AGENT D'ASSURANCES ET BUREAU DE COLLECTION, No. 25, Côte du Passage, Lévis.

Salle Lauzon A L'OCCASION DE LA MI-CAREME JEUDI, 4 MARS Troupe variée de Jos. Lasenté.

M. Jos. Lasenté est heureux d'annoncer aux citoyens de cette localité et des localités environnantes, qu'il a engagé pour cette soirée quelques-unes des toilettes éminentes dans la profession.

PROGRAMME: LA CHOUROUTE Chanson comique par M. Jos Lasenté. FATENVILLE Pièce comique.

LE "GLOBE" avec exploits de jongleries, tout-à-fait nouveau, pour la première fois ici, par E. Chaumette. Les chapeaux tournants, par MM. Chaumette et Racine. Parterre burlesque, par MM. Béland et Racine. Danse en sabots, par les frères Pedestro.

T. DROLET Horloger et Bijoutier 125, rue du Pont, St. Roch QUEBEC

Un lot de Marchandises Seches A être vendu BIEN BON MARCHÉ. Consistant en un lot de Coton endommagé à 5 cts. par verge, et de coupons de Mousseline Jacquenet.

Alfred Lemieux SYNDIC OFFICIEL pour la cité de Québec, et les comtés de Lévis, Lotbinière, Québec, Montmorency et Portneuf.

A VENDRE OU A LOUER. Plusieurs propriétés à vendre ou à louer, à des conditions faciles, ainsi que plusieurs mille piastres à prêter.

Pour UNE PIASTRE, nous enverrons à n'importe quelle adresse, durant la session, la GAZETTE de Montréal, journal quotidien, contenant tous les rapports télégraphiques des procédures du Parlement Fédéral, avec des lettres quotidiennes de notre correspondant.

RICHARD WHITE, Directeur-gérant, GAZETTE PRINTING CO. MONTREAL.



Table showing shipping schedules for Transverses, listing departure times for various routes like Lévis, Ken, and Kennebec.

LES DIMANCHES Québec—7, 10, 11, 30, 1, 2, 3, 4, 5. Lévis—6, 30, 10, 30, 12, 1, 30, 2, 30, 4, 30.

Maisons a vendre Une maison à deux étages, avec hangar, située rue Guenette, près de l'église Notre-Dame, ci-devant appartenant à Joseph Bégin, boucher et commerçant.

CHEMIN DE FER DU Pacifique Canadien.

Des soumissions pour la construction des second 100 milles sur la section Ouest de la Rivière-Rouge, seront reçues par le sousigné jusqu'à midi, lundi, le 29 mars prochain.

CHEMIN DE FER DU Pacifique Canadien. Soumissions pour matériel roulant.

On demande des SOUMISSIONS pour fourniture d'un matériel roulant devant être livré sur le chemin de fer du Pacifique Canadien, pendant les quatre années à venir.

- List of items for the railway tender: 20 Engines Locomotives, 16 Chars de première classe, 20 Chars de seconde classe, 3 Chars Express et à bagage, 3 chars pour maille et à fumer, 240 chars à fret, 100 Plat-formes, 2 charrues à aile, 2 charrus à neige, 2 Flangers, 4 charrs à mains.

Le tout devant être manufacturé dans la Puissance au Canada et livré au Chemin de fer du Pacifique Canadien au Fort William ou dans la province de Manitoba.

On peut, sur demande, se procurer des plans et spécifications, au bureau de l'ingénieur en chef, à Ottawa, le et après le 15e jour de MARS prochain.

Dept. des Chemins de fer et des Canaux, Ottawa, 7 fév. 1880.

CONTRAT TRAVERSES.

Des soumissions adressées aux sous-signés, à leur bureau, St. Joseph, Beauce, à Lévis, ou à l'hôtel Boasell, Québec, pour les travaux et livraison, le ou avant le premier mai prochain, de:

A VENDRE Un terrain de 50 pieds de front sur 150 pieds de profondeur avec une maison dessus construite ainsi qu'un bon puits tout près de la maison; occupé actuellement par M. Rodrigue, rue St. Etienne, Quartier Notre Dame, Lévis.

BELLEAU et STAFFORD AVOCATS Bureaux Lévis, No. 6, Côte du Passage Québec: No. 120, Pied de la Côte de la Montagne.

CHEMIN DE FER Intercolonial.

Des SOUMISSIONS cachetées adressées au sousigné, seront reçues jusqu'au 10 MARS 1880,

pour tout ouvrage comprenant le nivellement de la branche de la Rivière-du-Loup, à Lévis.

Des spécifications et formules de soumissions peuvent être obtenues au bureau des ingénieurs et Monteton, au bureau de la station maître, à St. Jean, Halifax et à Lévis, ainsi qu'au bureau de l'Agence, n° 120, rue Saint-François-Xavier, Montréal.

Les formules doivent être adressées à "Soumission pour le nivellement de la branche de la Rivière-du-Loup."

Les soumissions qui ne seront pas faites suivant les formules imprimées fournies, et qui ne seront pas accompagnées d'un cheque de \$1000, qui leur seront remis si leurs soumissions ne sont pas acceptées, ne seront pas prises en considération.

Pour assurer l'exécution du contrat, une garantie suffisante sera requise, par un dépôt soit en numéraire, soit en obligations publiques ou municipales, soit en actions de Banque, d'un montant de quatre mille piastres.

Le département ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

D. POTTINGER, Surintendant en chef, Bureau du chemin de fer, Moncton, N. B. 7 fév. 1880.

Remède Spécifique de Gray!



Le GRAND remède au TRADE MARK, guérit sans faille pour la faiblesse seminale, la spermatorrhée, la puissance et toutes les maladies qui sont les suites des habitudes honteuses: perte de la mémoire, lassitude des membres, douleurs dans le dos, obscurcissements de la vue, décrépitude prématurée et plusieurs autres maladies qui conduisent à la folie, à la consommation ou à une mort précoce. Détails complets dans notre pamphlet que nous envoyons gratis par la maille.

Le remède spécifique est vendu par tous les droguistes à \$1 le paquet ou six paquets pour \$5. Il sera envoyé franc de port sur réception de la somme requise.

CIE. de MEDECINE de GRAY, Toronto, Ontario, Canada.

En vente chez O. J. DION, pharmacien, rue Commerciale, Lévis, et à Québec chez tous les droguistes, en gros et en détail, et dans tous les endroits du Canada et des Etats Unis.

N. B.—Les demandes pour notre médecine ayant augmentées, nous avons dû déménager à Toronto, où il vous plaira maintenant de nous faire parvenir toutes vos communications. 24 nov. 1879.

Chemin de fer Intercolonial. ARRANGEMENT

POUR LA SAISON D'HIVER 1879-80.

A PARTIR DE LUNDI LE 17 NOVEMBRE et jusqu'à nouvel ordre

Les Trains de ce chemin de fer partent et arrivent à la Station de Lévis, comme suit:

Express de Halifax et St. Jean... 8.15 a.m. 8.00 a.m. Train d'accommodation et maille... 9.15 " 9.00 " Train de Fret... 7.30 p.m. 7.15 p.m.

Express de Lévis et St. Jean... 7.15 p.m. 7.00 p.m. Train d'accommodation et maille... 4.00 " 3.45 " Train de Fret... 4.52 " 4.37 "

Les Trains pour HALIFAX et ST. JEAN demeureront à Moncton, le dimanche, lorsque ceux de Halifax resteront à Campbellton.

Les charrs Pullman laissant Lévis les Mardis, Jendis et Samedis se rendent directement à Halifax, et ceux qui partent les Lundis, Mercredis et Vendredis, se rendent directement à St. Jean.

Les Trains sur le Chemin de Fer Intercolonial marchent d'après le temps de ce chemin de fer qui est de quinze minutes en avant de celui de Québec.

D. POTTINGER, Surintendant en chef, Bureau du Chemin de Fer, Moncton, 14 nov. 1879.